

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Réf. dossier : DEM/2021/005/PE

Le Bourgmestre informe le public que, par décision des Fonctionnaires technique et délégué du Service public de Wallonie du 29 juillet 2021, la demande de permis d'environnement de la S.A. VINCENT LOGISTICS (siège social : Langstrasse 89 à 4731 Eynatten) en vue de la modification d'une installation de distribution de G.N.L. et de l'ajout de deux compresseurs à établissement existant sis Parc Industriel des Hauts Sarts, 1e avenue 32 à 4040 Herstal, sur la parcelle cadastrée à Herstal, division 2, section A, n° 140R - 453S - 140S - 140Y est acceptée. **Le permis est délivré** aux conditions du rapport de synthèse des Fonctionnaires technique et délégué du 7 juillet 2021.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du permis délivré qui est déposé au Service de l'Environnement, Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal à partir du 9/08/2021. Ce service est accessible au public les jours ouvrables.

Conformément aux dispositions du décret du 27 mai 2004 relatif au Livre I du Code de l'Environnement, en particulier en matière d'accès à l'information relative à l'environnement, toute personne peut avoir accès au dossier dans les limites dudit décret.

Un recours peut être exercé par lettre recommandée à la poste ou déposé contre récépissé, dans les VINGT JOURS à partir du premier jour de l'affichage de la décision attaquée, auprès du Gouvernement Wallon, Monsieur le Directeur général, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 JAMBES (NAMUR).

Le recours doit être introduit à l'aide du formulaire prévu à l'annexe XI de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, formulaire disponible à la Ville de Herstal, service de l'Environnement, rue Large Voie 34 à 4040 HERSTAL et sur le site <http://formulaires.wallonie.be/> du Service Public de Wallonie.

A Herstal, le 06/08/2021

